

INSTRUCTION : CAS DES FRAUDES ET DES TENTATIVES DE FRAUDE

Les cas suivants constituent une fraude ou tentative de fraude lors des examens de certification:

- la communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- l'utilisation d'informations ou de documents non autorisés lors des épreuves ;
- l'utilisation de documents personnels, notamment les antisèches, ou de moyens de communication (téléphones portables, assistants personnels de type Palm Pilot, etc.) ;
- la présence d'un téléphone portable sur la table d'examen ou dans la main d'un candidat.
- la substitution d'identité lors du déroulement des épreuves ;
- tout faux et usage de faux d'un document (falsification de pièce d'identité...)
- diffusion et communication de documents confidentiels (exemple : sujets d'examens).
- vol et recel de documents (exemple : sujets) ;
- corruption ou tentative de corruption d'un examinateur/surveillant en vue d'obtenir des documents confidentiels ou de l'aide.
- **Utilisation du PC, Tablettes ou Smart Phone personnel pour la réalisation des examens Théoriques sur la Base de Données.**

Cette liste n'est pas exhaustive.

Direction WE-CERT

Le 15/09/2022